



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ PAR

MONSIEUR LE MAIRE CLAUDE VIGNEAU

DEVANT

LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES

SUR

LES ENJEUX LIÉS AUX LEVÉS SISMIQUES
DANS L'ESTUAIRE ET LE GOLFE DU SAINT-
LAURENT

Îles-de-la-Madeleine

Juin 2004



Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier d'avoir choisi de tenir ici même des séances publiques pour entendre et recevoir les mémoires des organismes madelinots concernant les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Vous avez pu constater, à voir l'importante participation et les nombreuses questions de nos gens lors de la première partie des audiences consacrées à ce dossier, que ces activités exploratoires soulèvent dans notre population de grandes inquiétudes. Avec raison. Les Madelinots veulent rappeler ici qu'ils sont des habitants du golfe, une identité honorable que nous sommes fiers de partager avec les communautés côtières de la Gaspésie, de la Côte-Nord et des provinces maritimes. Nous dépendons de la mer et lui devons notre survie et notre développement en tant que collectivité.

Cela dit, ces craintes que les gens expriment devant la Commission que vous présidez, s'expliquent aussi par la connaissance et les liens étroits qu'ils entretiennent avec leur environnement et leur milieu de vie. Ils connaissent la fragilité environnementale de l'archipel et connaissent très bien les incertitudes de la pêche. Nous vivons actuellement une période d'effondrement des stocks de morue. À ce sujet, il me paraît important de rappeler que la pêche touche directement ou indirectement près de 75 % de notre population, pêche et tourisme combinés représentent des retombées de plus de 100 millions \$ annuellement pour une population de 13 000 résidents.

Ainsi, le mémoire que je dépose aujourd'hui est à la fois celui de la Municipalité des Îles et celui du comité de travail que nous avons convenu de mettre sur pied regroupant une quinzaine de représentants d'organismes sociaux, économiques et environnementaux de notre collectivité; chacun de ces organismes demeurant toutefois libre quant à son point de vue et ses prises de position sur ce dossier. Notre groupe se composait donc des organismes suivants :

- Arrimage, corporation culturelle des Îles de la Madeleine
- Association des pêcheurs propriétaires des Îles-de-la-Madeleine
- Attention Frag'Îles
- CÉGEP de la Gaspésie et des Îles, Pavillon Denise-Leblanc



- Chambre de commerce des Îles
- CLD
- CLSC
- Comité ZIP
- CSN
- Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec

- Madelinots pour le respect du golfe
- Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- Regroupement des mariculteurs du Québec
- SADC
- Tourisme Îles de la Madeleine
- Représentants des députés fédéral et provincial

Ce groupe de travail agit à titre de comité aviseur de la Municipalité. Son mandat recoupe trois aspects, soit :

- recueillir et rendre accessible l'information sur ces projets ;
- identifier les enjeux liés à ces projets ainsi que les valeurs à promouvoir en ce qui a trait au développement des ressources marines, à l'environnement et au tourisme ; et enfin,
- élaborer si possible, une position commune dans ce dossier.

Nous sommes d'avis que malgré la quantité et la qualité de l'information rendue publique par la première série d'audiences du BAPE, nos inquiétudes restent grandes.

D'une part, il nous est apparu que bien des éléments n'ont pas été adéquatement couverts par le rapport des experts. Entre autres choses, nous ne savons toujours pas quels effets auraient les levés sismiques sur d'autres espèces de poissons car elles ont été ignorées. Les experts eux-mêmes reconnaissent que l'évaluation qui est faite de ces activités sur l'environnement marin présente de nombreuses lacunes. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'une analyse complète et fiable sur laquelle appuyer une série d'actions portant sur un ensemble aussi vaste et complexe que le golfe du Saint-Laurent. Dans ce contexte, nous préconisons la plus grande prudence et nous souscrivons à toute recommandation allant dans ce sens.



D'autre part, nos inquiétudes ne se limitent pas à la question des levés sismiques et nous appréhendons tout autant la suite logique des événements, c'est-à-dire une éventuelle exploration suivie d'une exploitation des ressources gazière et pétrolière. Ces appréhensions tiennent en grande partie au fait que la législation québécoise comporte de graves faiblesses. Le simple fait que ces activités soient soustraites de la procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, n'a vraiment rien de rassurant. Le gouvernement fédéral dispose d'une législation à cet effet, bien que tous les aspects n'y soient pas couverts. Nous souhaitons que soit développé un cadre législatif uniformisé fédéral-provincial.

Ce contexte de vide juridique s'ajoute aux lacunes de l'expertise scientifique. Il paraît de première importance non seulement d'agir très prudemment, mais de permettre aux populations concernées de s'associer aux démarches entreprises et à la prise de décision.

Cette approche sur laquelle nous voulons insister aujourd'hui, qui allie prudence et respect des populations, constitue à nos yeux une démarche responsable tenant compte de l'importance capitale que revêt le milieu marin dans la vie et le devenir de notre collectivité. Certaines espèces marines sont déjà passablement perturbées, elles sont fragiles mais renouvelables et ne doivent en aucun cas subir de dommages irréparables au nom de l'exploitation de ressources non renouvelables. Aux Îles de la Madeleine, le respect de la population implique nécessairement le respect de son environnement puisque les deux sont indissociables.

Nous espérons que ces audiences publiques permettront à notre population de mieux saisir l'ampleur de ces projets à partir des levés sismiques jusqu'à une potentielle exploitation des ressources gazière et pétrolière.

De même, il serait important d'agir avec la même rigueur lorsque vient le moment d'évaluer les retombées et les impacts économiques de cette nouvelle avenue de développement.

Autrement dit, nous souhaitons que la Commission que vous présidez aborde ce dossier avec une vision large, car pour nous, cette étape des levés



sismiques n'a aucune signification en soi, elle s'explique par une éventuelle exploitation des ressources, et ce fait est indéniable.

C'est pourquoi les représentants du Comité de travail et la Municipalité des Îles revendiquent donc, avec force, la participation des gens des Îles à toutes les étapes, à toutes les décisions pouvant conduire à une exploration et à une exploitation pétrolière et gazière, non seulement à proximité de nos côtes mais dans la région du golfe, sachant que les espèces marines ne vivent pas en vase clos.

Enfin, nous espérons qu'au bout de cette démarche, c'est avec sérénité et en toute connaissance de cause que notre population pourra accueillir ou rejeter ce projet.

La Municipalité n'exprime pas ici une opposition systématique à un éventuel projet d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière. Cependant, elle estime qu'avant de mener quelque activité que ce soit, le cadre législatif et réglementaire entourant ce type de projets en environnement marin doit être révisé et mis à jour, en raison de la complexité et de la fragilité d'un espace maritime tel que le golfe du Saint-Laurent. Il faut au préalable nous donner les moyens et les outils nécessaires pour concilier les différentes perspectives en présence, tant économiques que sociologiques et environnementales.

Alors redisons-le en terminant, l'exploitation de ressources non renouvelables ne doit en aucun moment, en aucun lieu mettre en danger les ressources renouvelables qui ont façonné et qui déterminent toujours la vie économique et sociale de notre collectivité.
